

AVENANT NUMÉRO 4

À L'ENTENTE SUR LA PRESTATION DES SERVICES POLICIERS DANS LA COMMUNAUTÉ D'OPITCIWAN POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AVRIL 2018 AU 31 MARS 2028

- ENTRE :** **LE CONSEIL DES ATIKAMEKW D'OPITCIWAN,**
représenté par le chef
(ci-après appelé le « Conseil »)
- ET :** **SA MAJESTÉ LE ROI DU CHEF DU CANADA,**
représenté par le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile
(ci-après appelé le « Canada »)
- ET :** **LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC,**
représenté par le ministre de la Sécurité publique, le ministre responsable
des Relations avec les Premières Nations et les Inuit et le ministre
responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne,
agissant respectivement par le sous-ministre de la Sécurité publique, le
secrétaire général associé aux Relations avec les Premières Nations et les
Inuit et le secrétaire général associé aux Relations canadiennes (ci-après
appelé le « Québec »)
- (ci-après collectivement appelés les « Parties »)

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE les Parties ont conclu, le 23 août 2018, l'Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Opitciwan pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2028 (ci-après appelée l'« Entente »);

ATTENDU QUE, le cas échéant, l'Entente comprend toutes modifications antérieures au présent avenant effectuées par avenant signé entre les Parties;

ATTENDU QUE les Parties souhaitent modifier l'Entente, conformément au sous-article 6.3 de cette entente, afin de soutenir la stabilisation de la prestation des services policiers;

ATTENDU QUE cette modification vise notamment à augmenter le budget opérationnel du Corps de police d'Opitciwan à partir de l'exercice financier 2022-2023;

PAR CONSÉQUENT, les Parties conviennent de ce qui suit :

1. Le préambule et l'Annexe A font partie intégrante du présent avenant.
2. Toutes les modalités de l'Entente demeurent inchangées, hormis celles indiquées dans la présente modification.
3. Le sous-paragraphe 4.2.1 b) de l'Entente est remplacé par le suivant :
 - b) selon le budget figurant à l'Annexe A de la présente entente, à :
 - 2 900 000 \$ pour l'exercice financier 2018-2019;
 - 2 979 750 \$ pour l'exercice financier 2019-2020;
 - 3 812 206,95 \$ pour l'exercice financier 2020-2021, dont un montant maximum de 537 674,95 \$ est consacré pour couvrir des dépenses liées à la COVID-19;
 - 3 480 642 \$ pour l'exercice financier 2021-2022, dont un montant maximum de 116 060 \$ est consacré pour couvrir des dépenses liées à la COVID-19;
 - 3 681 820 \$ pour l'exercice financier 2022-2023;
 - 3 783 070 \$ pour l'exercice financier 2023-2024;
 - 3 887 104 \$ pour l'exercice financier 2024-2025;
 - 3 993 999 \$ pour l'exercice financier 2025-2026;

4 103 834 \$ pour l'exercice financier 2026-2027;

4 216 689 \$ pour l'exercice financier 2027-2028;

totalisant 36 839 114,95 \$ pour l'ensemble de l'Entente.

4. Les sous-paragraphes 4.2.2 e), f), g), h), i) et j) de l'Entente sont remplacés par les suivants :

- e) Pour l'exercice financier 2022-2023 :
1 914 546 \$ pour le Canada;
1 767 274 \$ pour le Québec.
- f) Pour l'exercice financier 2023-2024 :
1 967 196 \$ pour le Canada;
1 815 874 \$ pour le Québec.
- g) Pour l'exercice financier 2024-2025 :
2 021 294 \$ pour le Canada;
1 865 810 \$ pour le Québec.
- h) Pour l'exercice financier 2025-2026 :
2 076 879 \$ pour le Canada;
1 917 120 \$ pour le Québec.
- i) Pour l'exercice financier 2026-2027 :
2 133 994 \$ pour le Canada;
1 969 840 \$ pour le Québec.
- j) Pour l'exercice financier 2027-2028 :
2 192 678 \$ pour le Canada;
2 024 011 \$ pour le Québec.

5. Les exercices financiers de 2022-2023 à 2027-2028 de l'Annexe A de l'Entente sont remplacés par l'Annexe A jointe au présent avenant.

6. Le paragraphe 4.5.1 est remplacé par le suivant :

4.5.1 Les modalités suivantes s'appliquent au report des fonds non dépensés :

- a) Avec l'autorisation écrite du Canada et du Québec, le Conseil peut reporter les fonds non dépensés à la fin d'un exercice financier à l'exercice financier suivant, à l'exception des dépenses liées à la COVID-19, à condition que le financement ait été avancé et que le Conseil propose d'utiliser les fonds pour couvrir des dépenses admissibles énumérées dans la présente Entente ou à des fins compatibles avec ses objectifs et ses activités. Pour obtenir une telle autorisation écrite, le Conseil doit fournir au Canada et au Québec un avis écrit;
- b) L'avis doit décrire comment le Conseil prévoit utiliser les fonds non dépensés et inclure tout renseignement exigé par le Canada et le Québec et doit être présenté conformément à l'état de fonds non dépensés approuvés fourni à l'Annexe D - État des flux de trésorerie;
- c) Les fonds non dépensés doivent être clairement indiqués dans l'état des flux de trésorerie exigé au paragraphe 4.3.1 ainsi que dans les états financiers annuels vérifiés prévus au paragraphe 4.9.2. Toute somme qui n'est pas dépensée à l'expiration de la présente Entente, à moins qu'elle soit renouvelée, constitue une dette envers le Canada et le Québec;

7. Les annexes D et E de l'Entente sont remplacées par l'Annexe D jointe au présent avenant.

8. Toute référence à l'Annexe E dans l'Entente est une référence à l'Annexe D.

9. Le présent avenant peut être exécuté en plusieurs exemplaires, dont chacun sera considéré comme un original et dont tous constitueront un seul et même avenant. Chaque partie recevra tous les exemplaires signés; il est entendu que toutes les Parties n'ont pas à signer les mêmes exemplaires.

10. L'échange de copies du présent avenant et des pages de signature, que ce soit au moyen d'un document fait au format « Portable Document Format (PDF) », ou par tout autre moyen électronique conçu pour préserver le graphisme et l'apparence d'un document, ou par une

combinaison de tels moyens, constituera une exécution et une transmission effective du présent avenant que les Parties pourront employer en toutes circonstances en lieu et place de l'original.

EN FOI DE QUOI, les Parties ont signé le présent avenant par l'entremise de leurs représentants dûment autorisés :

POUR LE CONSEIL,



LE CHEF

15-03-2023

signé le

POUR SA MAJESTÉ LE ROI DU CHEF DU CANADA,

Malone,
Daniel

LE DIRECTEUR PAR INTÉRIM,
PROGRAMMES DES SERVICES DE POLICE
AUTOCHTONES
SÉCURITÉ PUBLIQUE CANADA

Digitally signed by Malone,
Daniel
Date: 2023.03.04 11:38:04
-04'00'

signé le

POUR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC,

LE SOUS-MINISTRE
DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

signé le

et

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ASSOCIÉ
AUX RELATIONS AVEC LES PREMIÈRES NATIONS
ET LES INUIT

signé le

et

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ASSOCIÉ
AUX RELATIONS CANADIENNES

signé le

Annexe A
Budget du corps de police

Revenus pour l'exercice financier 2022-2023

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Opitciwan

Financement gouvernemental	Montant
Sécurité publique Canada	1 914 546,00 \$
Gouvernement du Québec	1 767 274,00 \$
Sous-total – En espèce	3 681 820,00 \$
Total du financement gouvernemental	3 681 820,00 \$
Financement non gouvernemental et autres	
Sous-total – En espèce	0,00 \$
Total du financement non gouvernemental et autres	0,00 \$
Total des revenus :	3 681 820,00 \$

Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2022-2023

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Opitciwan

Dépenses admissibles détaillées par catégorie	Dépenses admissibles			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du Gouvernement du Québec	Financement non gouvernemental et autres	Total
Assurance	25 220,00 \$	23 280,00 \$		48 500,00 \$
Coûts des installations policières	4 513,00 \$	4 165,00 \$		8 678,00 \$
Dépenses administratives	182 000,00 \$	168 000,00 \$		350 000,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	62 400,00 \$	57 600,00 \$		120 000,00 \$
Dépenses pour les infrastructures policières	52 000,00 \$	48 000,00 \$		100 000,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	18 615,00 \$	17 183,00 \$		35 798,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	52 000,00 \$	48 000,00 \$		100 000,00 \$
Équipement policier	72 581,00 \$	66 998,00 \$		139 579,00 \$
Formation et recrutement	16 923,00 \$	15 621,00 \$		32 544,00 \$
Frais juridiques	52 000,00 \$	48 000,00 \$		100 000,00 \$
Honoraires professionnels	22 564,00 \$	20 828,00 \$		43 392,00 \$
Organes directeurs de la police	89 519,00 \$	82 632,00 \$		172 151,00 \$
Salaires et avantages sociaux	1 207 011,00 \$	1 114 167,00 \$		2 321 178,00 \$
Subvention locative pour le logement des policiers	52 000,00 \$	48 000,00 \$		100 000,00 \$
Voyages en régions éloignées	5 200,00 \$	4 800,00 \$		10 000,00 \$
Sous-total – En espèce	1 914 546,00 \$	1 767 274,00 \$	0,00 \$	3 681 820,00 \$
Dépenses totales :	1 914 546,00 \$	1 767 274,00 \$	0,00 \$	3 681 820,00 \$

Revenus pour l'exercice financier 2023-2024

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Opitciwan

Financement gouvernemental	Montant
Sécurité publique Canada	1 967 196,00 \$
Gouvernement du Québec	1 815 874,00 \$
Sous-total – En espèce	3 783 070,00 \$
Total du financement gouvernemental	3 783 070,00 \$
Financement non gouvernemental et autres	
Sous-total – En espèce	0,00 \$
Total du financement non gouvernemental et autres	0,00 \$
Total des revenus :	3 783 070,00 \$

Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2023-2024

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Opitciwan

Dépenses admissibles détaillées par catégorie	Dépenses admissibles			Total
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du Gouvernement du Québec	Financement non gouvernemental et autres	
Assurance	25 914,00 \$	23 920,00 \$		49 834,00 \$
Coûts des installations policières	4 637,00 \$	4 280,00 \$		8 917,00 \$
Dépenses administratives	188 435,00 \$	173 940,00 \$		362 375,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	64 116,00 \$	59 184,00 \$		123 300,00 \$
Dépenses pour les infrastructures policières	52 000,00 \$	48 000,00 \$		100 000,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	19 127,00 \$	17 656,00 \$		36 783,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	53 430,00 \$	49 320,00 \$		102 750,00 \$
Équipement policier	74 577,00 \$	68 840,00 \$		143 417,00 \$
Formation et recrutement	17 388,00 \$	16 051,00 \$		33 439,00 \$
Frais juridiques	52 000,00 \$	48 000,00 \$		100 000,00 \$
Honoraires professionnels	23 184,00 \$	21 401,00 \$		44 585,00 \$
Organes directeurs de la police	93 410,00 \$	86 225,00 \$		179 635,00 \$
Salaires et avantages sociaux	1 240 205,00 \$	1 144 805,00 \$		2 385 010,00 \$
Subvention locative pour le logement des policiers	53 430,00 \$	49 320,00 \$		102 750,00 \$
Voyages en régions éloignées	5 343,00 \$	4 932,00 \$		10 275,00 \$
Sous-total – En espèce	1 967 196,00 \$	1 815 874,00 \$	0,00 \$	3 783 070,00 \$
Dépenses totales :	1 967 196,00 \$	1 815 874,00 \$	0,00 \$	3 783 070,00 \$

Revenus pour l'exercice financier 2024-2025
Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Opitciwan

Financement gouvernemental	Montant
Sécurité publique Canada	2 021 294,00 \$
Gouvernement du Québec	1 865 810,00 \$
Sous-total – En espèce	3 887 104,00 \$
Total du financement gouvernemental	3 887 104,00 \$
Financement non gouvernemental et autres	
Sous-total – En espèce	0,00 \$
Total du financement non gouvernemental et autres	0,00 \$
Total des revenus :	3 887 104,00 \$

Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2024-2025
Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Opitciwan

Dépenses admissibles détaillées par catégorie	Dépenses admissibles			Total
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du Gouvernement du Québec	Financement non gouvernemental et autres	
Assurance	26 626,00 \$	24 578,00 \$		51 204,00 \$
Coûts des installations policières	4 764,00 \$	4 398,00 \$		9 162,00 \$
Dépenses administratives	195 047,00 \$	180 043,00 \$		375 090,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	65 879,00 \$	60 812,00 \$		126 691,00 \$
Dépenses pour les infrastructures policières	52 000,00 \$	48 000,00 \$		100 000,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	19 653,00 \$	18 141,00 \$		37 794,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	54 900,00 \$	50 676,00 \$		105 576,00 \$
Équipement policier	76 628,00 \$	70 733,00 \$		147 361,00 \$
Formation et recrutement	17 866,00 \$	16 492,00 \$		34 358,00 \$
Frais juridiques	52 000,00 \$	48 000,00 \$		100 000,00 \$
Honoraires professionnels	23 822,00 \$	21 989,00 \$		45 811,00 \$
Organes directeurs de la police	97 409,00 \$	89 916,00 \$		187 325,00 \$
Salaires et avantages sociaux	1 274 310,00 \$	1 176 288,00 \$		2 450 598,00 \$
Subvention locative pour le logement des policiers	54 900,00 \$	50 676,00 \$		105 576,00 \$
Voyages en régions éloignées	5 490,00 \$	5 068,00 \$		10 558,00 \$
Sous-total – En espèce	2 021 294,00 \$	1 865 810,00 \$	0,00 \$	3 887 104,00 \$
Dépenses totales :	2 021 294,00 \$	1 865 810,00 \$	0,00 \$	3 887 104,00 \$

Revenus pour l'exercice financier 2025-2026
Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Opitciwan

Financement gouvernemental	Montant
Sécurité publique Canada	2 076 879,00 \$
Gouvernement du Québec	1 917 120,00 \$
Sous-total – En espèce	3 993 999,00 \$
Total du financement gouvernemental	3 993 999,00 \$
Financement non gouvernemental et autres	
Sous-total – En espèce	0,00 \$
Total du financement non gouvernemental et autres	0,00 \$
Total des revenus :	3 993 999,00 \$

Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2025-2026
Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Opitciwan

Dépenses admissibles détaillées par catégorie	Dépenses admissibles			Total
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du Gouvernement du Québec	Financement non gouvernemental et autres	
Assurance	27 358,00 \$	25 254,00 \$		52 612,00 \$
Coûts des installations policières	4 895,00 \$	4 519,00 \$		9 414,00 \$
Dépenses administratives	201 841,00 \$	186 314,00 \$		388 155,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	67 691,00 \$	62 484,00 \$		130 175,00 \$
Dépenses pour les infrastructures policières	52 000,00 \$	48 000,00 \$		100 000,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	20 193,00 \$	18 640,00 \$		38 833,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	56 409,00 \$	52 070,00 \$		108 479,00 \$
Équipement policier	78 735,00 \$	72 679,00 \$		151 414,00 \$
Formation et recrutement	18 358,00 \$	16 945,00 \$		35 303,00 \$
Frais juridiques	52 000,00 \$	48 000,00 \$		100 000,00 \$
Honoraires professionnels	24 477,00 \$	22 594,00 \$		47 071,00 \$
Organes directeurs de la police	101 518,00 \$	93 709,00 \$		195 227,00 \$
Salaires et avantages sociaux	1 309 354,00 \$	1 208 635,00 \$		2 517 989,00 \$
Subvention locative pour le logement des policiers	56 409,00 \$	52 070,00 \$		108 479,00 \$
Voyages en régions éloignées	5 641,00 \$	5 207,00 \$		10 848,00 \$
Sous-total – En espèce	2 076 879,00 \$	1 917 120,00 \$	0,00 \$	3 993 999,00 \$
Dépenses totales :	2 076 879,00 \$	1 917 120,00 \$	0,00 \$	3 993 999,00 \$

Revenus pour l'exercice financier 2026-2027
Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Opitciwan

Financement gouvernemental	Montant
Sécurité publique Canada	2 133 994,00 \$
Gouvernement du Québec	1 969 840,00 \$
Sous-total – En espèce	4 103 834,00 \$
Total du financement gouvernemental	4 103 834,00 \$
Financement non gouvernemental et autres	
Sous-total – En espèce	0,00 \$
Total du financement non gouvernemental et autres	0,00 \$
Total des revenus :	4 103 834,00 \$

Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2026-2027
Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Opitciwan

Dépenses admissibles détaillées par catégorie	Dépenses admissibles			Total
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du Gouvernement du Québec	Financement non gouvernemental et autres	
Assurance	28 111,00 \$	25 948,00 \$		54 059,00 \$
Coûts des installations policières	5 030,00 \$	4 643,00 \$		9 673,00 \$
Dépenses administratives	208 821,00 \$	192 758,00 \$		401 579,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	69 553,00 \$	64 202,00 \$		133 755,00 \$
Dépenses pour les infrastructures policières	52 000,00 \$	48 000,00 \$		100 000,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	20 749,00 \$	19 152,00 \$		39 901,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	57 960,00 \$	53 502,00 \$		111 462,00 \$
Équipement policier	80 901,00 \$	74 677,00 \$		155 578,00 \$
Formation et recrutement	18 862,00 \$	17 412,00 \$		36 274,00 \$
Frais juridiques	52 000,00 \$	48 000,00 \$		100 000,00 \$
Honoraires professionnels	25 150,00 \$	23 216,00 \$		48 366,00 \$
Organes directeurs de la police	105 739,00 \$	97 606,00 \$		203 345,00 \$
Salaires et avantages sociaux	1 345 362,00 \$	1 241 872,00 \$		2 587 234,00 \$
Subvention locative pour le logement des policiers	57 960,00 \$	53 502,00 \$		111 462,00 \$
Voyages en régions éloignées	5 796,00 \$	5 350,00 \$		11 146,00 \$
Sous-total – En espèce	2 133 994,00 \$	1 969 840,00 \$	0,00 \$	4 103 834,00 \$
Dépenses totales :	2 133 994,00 \$	1 969 840,00 \$	0,00 \$	4 103 834,00 \$

Revenus pour l'exercice financier 2027-2028

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Opitciwan

Financement gouvernemental	Montant
Sécurité publique Canada	2 192 678,00 \$
Gouvernement du Québec	2 024 011,00 \$
Sous-total – En espèce	4 216 689,00 \$
Total du financement gouvernemental	4 216 689,00 \$
Financement non gouvernemental et autres	
Sous-total – En espèce	0,00 \$
Total du financement non gouvernemental et autres	0,00 \$
Total des revenus :	4 216 689,00 \$

Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2027-2028

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Opitciwan

Dépenses admissibles détaillées par catégorie	Dépenses admissibles			Total
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du Gouvernement du Québec	Financement non gouvernemental et autres	
Assurance	28 884,00 \$	26 662,00 \$		55 546,00 \$
Coûts des installations policières	5 168,00 \$	4 771,00 \$		9 939,00 \$
Dépenses administratives	215 994,00 \$	199 379,00 \$		415 373,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	71 465,00 \$	65 968,00 \$		137 433,00 \$
Dépenses pour les infrastructures policières	52 000,00 \$	48 000,00 \$		100 000,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	21 319,00 \$	19 679,00 \$		40 998,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	59 554,00 \$	54 973,00 \$		114 527,00 \$
Équipement policier	83 125,00 \$	76 731,00 \$		159 856,00 \$
Formation et recrutement	19 381,00 \$	17 891,00 \$		37 272,00 \$
Frais juridiques	52 000,00 \$	48 000,00 \$		100 000,00 \$
Honoraires professionnels	25 842,00 \$	23 854,00 \$		49 696,00 \$
Organes directeurs de la police	110 077,00 \$	101 610,00 \$		211 687,00 \$
Salaires et avantages sociaux	1 382 359,00 \$	1 276 023,00 \$		2 658 382,00 \$
Subvention locative pour le logement des policiers	59 554,00 \$	54 973,00 \$		114 527,00 \$
Voyages en régions éloignées	5 956,00 \$	5 497,00 \$		11 453,00 \$
Sous-total – En espèce	2 192 678,00 \$	2 024 011,00 \$	0,00 \$	4 216 689,00 \$
Dépenses totales :	2 192 678,00 \$	2 024 011,00 \$	0,00 \$	4 216 689,00 \$

**ANNEXE D
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE**

État des flux de trésorerie	Identification du dossier (numéro de projet, région,....autre)	Titre du Projet / Programme												Type de Financement		Exercice Financier		
		Nom du Bénéficiaire						Contribution						Fonds non dépevés approuvés de l'exercice précédent		Total Exercice Financier Cumul		
		Revenu cumulé Trimestre 1 / Période 1		Revenu cumulé Trimestre 2 / Période 2		Revenu cumulé Trimestre 3 / Période 3		Revenu cumulé Trimestre 4 / Période 4		Revenu prévu	Dépenses réelles	Solde de surplus	Total Revenus prévus	Total Revenus réels	Solde restant du Financement			
REVENUS																		
Sources de Financement		Total Financement	Revenu prévu	Écart / Différences	Paie ment trimestriel	Écart / Différences	Revenu prévu	Écart / Différences	Paie ment trimestriel	Écart / Différences	Revenu prévu	Dépenses réelles	Solde de surplus	Total Revenus prévus	Total Revenus réels	Solde restant du Financement		
Financement de Sécurité publique Canada		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
Autre financement public (provincial, municipal ou territorial)		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
Autres sources de financement		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	n/a	n/a	0.00	0.00	0.00		
Total des fonds non dépevés approuvés et financés précédents		0.00	n/a	n/a	0.00	n/a	n/a	n/a	0.00	n/a	n/a	n/a	n/a	0.00	0.00	0.00		
Financement total sous l'Entente		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
														% Cumul approuvé par SP	n/a	n/a		
														% Cumul réel de SP	n/a	n/a		
Postes budgétaires des dépenses tels qu'identifiés dans les modalités		Total Financement	Prévision	Écart / Différences	Dépenses réelles	Écart / Différences	Prévision	Écart / Différences	Dépenses réelles	Écart / Différences	Prévision	Dépenses réelles	Écart / Différences	Total Prévision	Cumul des Dépenses réelles	Solde restant du Financement		
Total Dépenses		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
Commentaires:																		
Attestation du directeur financier ou son représentant autorisé		<p align="center">Attestation de l'agent de programme</p> <p align="center">J'ai vérifié les dépenses présentées dans la demande de remboursement et j'atteste qu'elles correspondent aux dépenses admissibles énumérées dans l'entente de Contribution et ne dépassent pas le maximum autorisé pour chaque catégorie.</p>																
Signature :																Date:		
(Nom en lettres moulées et signature)																Date:		
Nom:																		
* Aménagement (non permis)																		
* Les immobilisations supérieures à 5 000 \$ ne sont généralement pas admissibles sous les modalités des programmes de SP. Toutefois, dans le cas où une catégorie de dépense admissible sous l'un de ces programmes permet des immobilisations supérieures à 5 000 \$, le montant de l'article (a) doit être identifié et d'autres activités de consultation de ces dépenses doivent être effectuées. Pour plus d'information, veuillez vous référer à votre entente et à la page 2 du package sur les paiements de transfert.																		
Le bénéficiaire reconnaît qu'il a encouru un déficit de AJOUTER LE MONTANT au trimestre XXX.																		

ANNEXE D
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

État de Fonds non Dépensés Approuvés										
Identification du dossier (numéro de projet, région,... autre)	Nom du Bénéficiaire		Titre du Projet / Programme				Type du Financement			
0	0		0				Contribution			
Résumé du Fonds non dépensés approuvés	Exercice Financier en cours		Exercice Financier Précédents							
	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX	
Montant Total	0.00									
Postes budgétaires des dépenses tels qu'identifiés dans les modalités	Fonds non dépensés approuvés	Montant réel du trimestre 1	Montant réel du trimestre 2	Montant réel du trimestre 3	Montant réel du trimestre 4	Montant réel cumulés à ce jour	Solde			
	0	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
Total Dépenses										
Attestation du directeur financier ou son représentant autorisé										
Je soussigné, certifie que l'état des revenus et des dépenses détaillé ci-joint présente adéquatement les revenus reçus et les dépenses encourues par le bénéficiaire pour la période indiquée. Sécurité publique et protection civile Canada peuvent demander à tout moment les pièces justificatives pour des fins de vérification.										
Signature :						Date:				
(Nom en lettres moulées et signature)										
Attestation de l'agent de programme										
J'ai vérifié les dépenses présentées dans la demande de remboursement et j'atteste qu'elles correspondent aux dépenses admissibles énumérées dans l'entente de Contribution et ne dépassent pas le maximum autorisé pour chaque catégorie.										
Signature :						Date:				
(Nom en lettres moulées et signature)										
Notes:										
* Amortissement (non permis) Les immobilisations supérieures à 5 000 \$ ne sont généralement pas admissibles sous les modalités des programmes de SP, toutefois, dans le cas où une catégorie de dépense admissible sous l'un de ces programmes permet des immobilisations supérieures à 5 000 \$, le montant de l'article (s) doit être identifiés et d'autres activités de conciliation de ces dépenses devront être effectuées. Pour plus d'information, veuillez-vous référer à votre entente et à la politique sur les paiements de transfert.										

AVENANT NUMÉRO 4

À L'ENTENTE SUR LA PRESTATION DES SERVICES POLICIERS DANS LA COMMUNAUTÉ D'OPITCIWAN POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AVRIL 2018 AU 31 MARS 2028

- ENTRE :** **LE CONSEIL DES ATIKAMEKW D'OPITCIWAN,**
représenté par le chef
(ci-après appelé le « Conseil »)
- ET :** **SA MAJESTÉ LE ROI DU CHEF DU CANADA,**
représenté par le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile
(ci-après appelé le « Canada »)
- ET :** **LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC,**
représenté par le ministre de la Sécurité publique, le ministre responsable
des Relations avec les Premières Nations et les Inuit et le ministre
responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne,
agissant respectivement par le sous-ministre de la Sécurité publique, le
secrétaire général associé aux Relations avec les Premières Nations et les
Inuit et le secrétaire général associé aux Relations canadiennes (ci-après
appelé le « Québec »)
- (ci-après collectivement appelés les « Parties »)

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE les Parties ont conclu, le 23 août 2018, l'Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Opitciwan pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2028 (ci-après appelée l'« Entente »);

ATTENDU QUE, le cas échéant, l'Entente comprend toutes modifications antérieures au présent avenant effectuées par avenant signé entre les Parties;

ATTENDU QUE les Parties souhaitent modifier l'Entente, conformément au sous-article 6.3 de cette entente, afin de soutenir la stabilisation de la prestation des services policiers;

ATTENDU QUE cette modification vise notamment à augmenter le budget opérationnel du Corps de police d'Opitciwan à partir de l'exercice financier 2022-2023;

PAR CONSÉQUENT, les Parties conviennent de ce qui suit :

1. Le préambule et l'Annexe A font partie intégrante du présent avenant.
2. Toutes les modalités de l'Entente demeurent inchangées, hormis celles indiquées dans la présente modification.
3. Le sous-paragraphe 4.2.1 b) de l'Entente est remplacé par le suivant :
 - b) selon le budget figurant à l'Annexe A de la présente entente, à :
 - 2 900 000 \$ pour l'exercice financier 2018-2019;
 - 2 979 750 \$ pour l'exercice financier 2019-2020;
 - 3 812 206,95 \$ pour l'exercice financier 2020-2021, dont un montant maximum de 537 674,95 \$ est consacré pour couvrir des dépenses liées à la COVID-19;
 - 3 480 642 \$ pour l'exercice financier 2021-2022, dont un montant maximum de 116 060 \$ est consacré pour couvrir des dépenses liées à la COVID-19;
 - 3 681 820 \$ pour l'exercice financier 2022-2023;
 - 3 783 070 \$ pour l'exercice financier 2023-2024;
 - 3 887 104 \$ pour l'exercice financier 2024-2025;
 - 3 993 999 \$ pour l'exercice financier 2025-2026;

4 103 834 \$ pour l'exercice financier 2026-2027;

4 216 689 \$ pour l'exercice financier 2027-2028;

totalisant 36 839 114,95 \$ pour l'ensemble de l'Entente.

4. Les sous-paragraphes 4.2.2 e), f), g), h), i) et j) de l'Entente sont remplacés par les suivants :

e) Pour l'exercice financier 2022-2023 :

1 914 546 \$ pour le Canada;

1 767 274 \$ pour le Québec.

f) Pour l'exercice financier 2023-2024 :

1 967 196 \$ pour le Canada;

1 815 874 \$ pour le Québec.

g) Pour l'exercice financier 2024-2025 :

2 021 294 \$ pour le Canada;

1 865 810 \$ pour le Québec.

h) Pour l'exercice financier 2025-2026 :

2 076 879 \$ pour le Canada;

1 917 120 \$ pour le Québec.

i) Pour l'exercice financier 2026-2027 :

2 133 994 \$ pour le Canada;

1 969 840 \$ pour le Québec.

j) Pour l'exercice financier 2027-2028 :

2 192 678 \$ pour le Canada;

2 024 011 \$ pour le Québec.

5. Les exercices financiers de 2022-2023 à 2027-2028 de l'Annexe A de l'Entente sont remplacés par l'Annexe A jointe au présent avenant.

6. Le paragraphe 4.5.1 est remplacé par le suivant :

4.5.1 Les modalités suivantes s'appliquent au report des fonds non dépensés :

a) Avec l'autorisation écrite du Canada et du Québec, le Conseil peut reporter les fonds non dépensés à la fin d'un exercice financier à l'exercice financier suivant, à l'exception des dépenses liées à la COVID-19, à condition que le financement ait été avancé et que le Conseil propose d'utiliser les fonds pour couvrir des dépenses admissibles énumérées dans la présente Entente ou à des fins compatibles avec ses objectifs et ses activités. Pour obtenir une telle autorisation écrite, le Conseil doit fournir au Canada et au Québec un avis écrit;

b) L'avis doit décrire comment le Conseil prévoit utiliser les fonds non dépensés et inclure tout renseignement exigé par le Canada et le Québec et doit être présenté conformément à l'état de fonds non dépensés approuvés fourni à l'Annexe D - État des flux de trésorerie;

c) Les fonds non dépensés doivent être clairement indiqués dans l'état des flux de trésorerie exigé au paragraphe 4.3.1 ainsi que dans les états financiers annuels vérifiés prévus au paragraphe 4.9.2. Toute somme qui n'est pas dépensée à l'expiration de la présente Entente, à moins qu'elle soit renouvelée, constitue une dette envers le Canada et le Québec;

7. Les annexes D et E de l'Entente sont remplacées par l'Annexe D jointe au présent avenant.

8. Toute référence à l'Annexe E dans l'Entente est une référence à l'Annexe D.

9. Le présent avenant peut être exécuté en plusieurs exemplaires, dont chacun sera considéré comme un original et dont tous constitueront un seul et même avenant. Chaque partie recevra tous les exemplaires signés; il est entendu que toutes les Parties n'ont pas à signer les mêmes exemplaires.

10. L'échange de copies du présent avenant et des pages de signature, que ce soit au moyen d'un document fait au format « Portable Document Format (PDF) », ou par tout autre moyen électronique conçu pour préserver le graphisme et l'apparence d'un document, ou par une

combinaison de tels moyens, constituera une exécution et une transmission effective du présent avenant que les Parties pourront employer en toutes circonstances en lieu et place de l'original.

EN FOI DE QUOI, les Parties ont signé le présent avenant par l'entremise de leurs représentants dûment autorisés :

POUR LE CONSEIL,

LE CHEF

signé le

POUR SA MAJESTÉ LE ROI DU CHEF DU CANADA,

LE DIRECTEUR PAR INTÉRIM,
PROGRAMMES DES SERVICES DE POLICE
AUTOCHTONES
SÉCURITÉ PUBLIQUE CANADA

signé le

POUR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC,



LE SOUS-MINISTRE
DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

2023-03-23

signé le

et



LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ASSOCIÉ
AUX RELATIONS AVEC LES PREMIÈRES NATIONS
ET LES INUIT

2023-03-27

signé le

et



LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ASSOCIÉ
AUX RELATIONS CANADIENNES

2023-03-24

signé le

Annexe A
Budget du corps de police

Revenus pour l'exercice financier 2022-2023

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Opitciwan

Financement gouvernemental	Montant
Sécurité publique Canada	1 914 546,00 \$
Gouvernement du Québec	1 767 274,00 \$
Sous-total – En espèce	3 681 820,00 \$
Total du financement gouvernemental	3 681 820,00 \$
Financement non gouvernemental et autres	
Sous-total – En espèce	0,00 \$
Total du financement non gouvernemental et autres	0,00 \$
Total des revenus :	3 681 820,00 \$

Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2022-2023

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Opitciwan

Dépenses admissibles détaillées par catégorie	Dépenses admissibles			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du Gouvernement du Québec	Financement non gouverne- mental et autres	Total
Assurance	25 220,00 \$	23 280,00 \$		48 500,00 \$
Coûts des installations policières	4 513,00 \$	4 165,00 \$		8 678,00 \$
Dépenses administratives	182 000,00 \$	168 000,00 \$		350 000,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	62 400,00 \$	57 600,00 \$		120 000,00 \$
Dépenses pour les infrastructures policières	52 000,00 \$	48 000,00 \$		100 000,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	18 615,00 \$	17 183,00 \$		35 798,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	52 000,00 \$	48 000,00 \$		100 000,00 \$
Équipement policier	72 581,00 \$	66 998,00 \$		139 579,00 \$
Formation et recrutement	16 923,00 \$	15 621,00 \$		32 544,00 \$
Frais juridiques	52 000,00 \$	48 000,00 \$		100 000,00 \$
Honoraires professionnels	22 564,00 \$	20 828,00 \$		43 392,00 \$
Organes directeurs de la police	89 519,00 \$	82 632,00 \$		172 151,00 \$
Salaires et avantages sociaux	1 207 011,00 \$	1 114 167,00 \$		2 321 178,00 \$
Subvention locative pour le logement des policiers	52 000,00 \$	48 000,00 \$		100 000,00 \$
Voyages en régions éloignées	5 200,00 \$	4 800,00 \$		10 000,00 \$
Sous-total – En espèce	1 914 546,00 \$	1 767 274,00 \$	0,00 \$	3 681 820,00 \$
Dépenses totales :	1 914 546,00 \$	1 767 274,00 \$	0,00 \$	3 681 820,00 \$

Revenus pour l'exercice financier 2023-2024

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Opitciwan

Financement gouvernemental	Montant
Sécurité publique Canada	1 967 196,00 \$
Gouvernement du Québec	1 815 874,00 \$
Sous-total – En espèce	3 783 070,00 \$
Total du financement gouvernemental	3 783 070,00 \$
Financement non gouvernemental et autres	
Sous-total – En espèce	0,00 \$
Total du financement non gouvernemental et autres	0,00 \$
Total des revenus :	3 783 070,00 \$

Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2023-2024

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Opitciwan

Dépenses admissibles détaillées par catégorie	Dépenses admissibles			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du Gouvernement du Québec	Financement non gouverne- mental et autres	Total
Assurance	25 914,00 \$	23 920,00 \$		49 834,00 \$
Coûts des installations policières	4 637,00 \$	4 280,00 \$		8 917,00 \$
Dépenses administratives	188 435,00 \$	173 940,00 \$		362 375,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	64 116,00 \$	59 184,00 \$		123 300,00 \$
Dépenses pour les infrastructures policières	52 000,00 \$	48 000,00 \$		100 000,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	19 127,00 \$	17 656,00 \$		36 783,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	53 430,00 \$	49 320,00 \$		102 750,00 \$
Équipement policier	74 577,00 \$	68 840,00 \$		143 417,00 \$
Formation et recrutement	17 388,00 \$	16 051,00 \$		33 439,00 \$
Frais juridiques	52 000,00 \$	48 000,00 \$		100 000,00 \$
Honoraires professionnels	23 184,00 \$	21 401,00 \$		44 585,00 \$
Organes directeurs de la police	93 410,00 \$	86 225,00 \$		179 635,00 \$
Salaires et avantages sociaux	1 240 205,00 \$	1 144 805,00 \$		2 385 010,00 \$
Subvention locative pour le logement des policiers	53 430,00 \$	49 320,00 \$		102 750,00 \$
Voyages en régions éloignées	5 343,00 \$	4 932,00 \$		10 275,00 \$
Sous-total – En espèce	1 967 196,00 \$	1 815 874,00 \$	0,00 \$	3 783 070,00 \$
Dépenses totales :	1 967 196,00 \$	1 815 874,00 \$	0,00 \$	3 783 070,00 \$

Revenus pour l'exercice financier 2024-2025

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Opitciwan

Financement gouvernemental	Montant
Sécurité publique Canada	2 021 294,00 \$
Gouvernement du Québec	1 865 810,00 \$
Sous-total – En espèce	3 887 104,00 \$
Total du financement gouvernemental	3 887 104,00 \$
Financement non gouvernemental et autres	
Sous-total – En espèce	0,00 \$
Total du financement non gouvernemental et autres	0,00 \$
Total des revenus :	3 887 104,00 \$

Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2024-2025

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Opitciwan

Dépenses admissibles détaillées par catégorie	Dépenses admissibles			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du Gouvernement du Québec	Financement non gouvernemental et autres	Total
Assurance	26 626,00 \$	24 578,00 \$		51 204,00 \$
Coûts des installations policières	4 764,00 \$	4 398,00 \$		9 162,00 \$
Dépenses administratives	195 047,00 \$	180 043,00 \$		375 090,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	65 879,00 \$	60 812,00 \$		126 691,00 \$
Dépenses pour les infrastructures policières	52 000,00 \$	48 000,00 \$		100 000,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	19 653,00 \$	18 141,00 \$		37 794,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	54 900,00 \$	50 676,00 \$		105 576,00 \$
Équipement policier	76 628,00 \$	70 733,00 \$		147 361,00 \$
Formation et recrutement	17 866,00 \$	16 492,00 \$		34 358,00 \$
Frais juridiques	52 000,00 \$	48 000,00 \$		100 000,00 \$
Honoraires professionnels	23 822,00 \$	21 989,00 \$		45 811,00 \$
Organes directeurs de la police	97 409,00 \$	89 916,00 \$		187 325,00 \$
Salaires et avantages sociaux	1 274 310,00 \$	1 176 288,00 \$		2 450 598,00 \$
Subvention locative pour le logement des policiers	54 900,00 \$	50 676,00 \$		105 576,00 \$
Voyages en régions éloignées	5 490,00 \$	5 068,00 \$		10 558,00 \$
Sous-total – En espèce	2 021 294,00 \$	1 865 810,00 \$	0,00 \$	3 887 104,00 \$
Dépenses totales :	2 021 294,00 \$	1 865 810,00 \$	0,00 \$	3 887 104,00 \$

Revenus pour l'exercice financier 2025-2026

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Opitciwan

Financement gouvernemental	Montant
Sécurité publique Canada	2 076 879,00 \$
Gouvernement du Québec	1 917 120,00 \$
Sous-total – En espèce	3 993 999,00 \$
Total du financement gouvernemental	3 993 999,00 \$
Financement non gouvernemental et autres	
Sous-total – En espèce	0,00 \$
Total du financement non gouvernemental et autres	0,00 \$
Total des revenus :	3 993 999,00 \$

Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2025-2026

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Opitciwan

Dépenses admissibles détaillées par catégorie	Dépenses admissibles			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du Gouvernement du Québec	Financement non gouverne- mental et autres	Total
Assurance	27 358,00 \$	25 254,00 \$		52 612,00 \$
Coûts des installations policières	4 895,00 \$	4 519,00 \$		9 414,00 \$
Dépenses administratives	201 841,00 \$	186 314,00 \$		388 155,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	67 691,00 \$	62 484,00 \$		130 175,00 \$
Dépenses pour les infrastructures policières	52 000,00 \$	48 000,00 \$		100 000,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	20 193,00 \$	18 640,00 \$		38 833,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	56 409,00 \$	52 070,00 \$		108 479,00 \$
Équipement policier	78 735,00 \$	72 679,00 \$		151 414,00 \$
Formation et recrutement	18 358,00 \$	16 945,00 \$		35 303,00 \$
Frais juridiques	52 000,00 \$	48 000,00 \$		100 000,00 \$
Honoraires professionnels	24 477,00 \$	22 594,00 \$		47 071,00 \$
Organes directeurs de la police	101 518,00 \$	93 709,00 \$		195 227,00 \$
Salaires et avantages sociaux	1 309 354,00 \$	1 208 635,00 \$		2 517 989,00 \$
Subvention locative pour le logement des policiers	56 409,00 \$	52 070,00 \$		108 479,00 \$
Voyages en régions éloignées	5 641,00 \$	5 207,00 \$		10 848,00 \$
Sous-total – En espèce	2 076 879,00 \$	1 917 120,00 \$	0,00 \$	3 993 999,00 \$
Dépenses totales :	2 076 879,00 \$	1 917 120,00 \$	0,00 \$	3 993 999,00 \$

Revenus pour l'exercice financier 2026-2027

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Opitciwan

Financement gouvernemental	Montant
Sécurité publique Canada	2 133 994,00 \$
Gouvernement du Québec	1 969 840,00 \$
Sous-total – En espèce	4 103 834,00 \$
Total du financement gouvernemental	4 103 834,00 \$
Financement non gouvernemental et autres	
Sous-total – En espèce	0,00 \$
Total du financement non gouvernemental et autres	0,00 \$
Total des revenus :	4 103 834,00 \$

Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2026-2027

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Opitciwan

Dépenses admissibles détaillées par catégorie	Dépenses admissibles			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du Gouvernement du Québec	Financement non gouvernemental et autres	Total
Assurance	28 111,00 \$	25 948,00 \$		54 059,00 \$
Coûts des installations policières	5 030,00 \$	4 643,00 \$		9 673,00 \$
Dépenses administratives	208 821,00 \$	192 758,00 \$		401 579,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	69 553,00 \$	64 202,00 \$		133 755,00 \$
Dépenses pour les infrastructures policières	52 000,00 \$	48 000,00 \$		100 000,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	20 749,00 \$	19 152,00 \$		39 901,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	57 960,00 \$	53 502,00 \$		111 462,00 \$
Équipement policier	80 901,00 \$	74 677,00 \$		155 578,00 \$
Formation et recrutement	18 862,00 \$	17 412,00 \$		36 274,00 \$
Frais juridiques	52 000,00 \$	48 000,00 \$		100 000,00 \$
Honoraires professionnels	25 150,00 \$	23 216,00 \$		48 366,00 \$
Organes directeurs de la police	105 739,00 \$	97 606,00 \$		203 345,00 \$
Salaires et avantages sociaux	1 345 362,00 \$	1 241 872,00 \$		2 587 234,00 \$
Subvention locative pour le logement des policiers	57 960,00 \$	53 502,00 \$		111 462,00 \$
Voyages en régions éloignées	5 796,00 \$	5 350,00 \$		11 146,00 \$
Sous-total – En espèce	2 133 994,00 \$	1 969 840,00 \$	0,00 \$	4 103 834,00 \$
Dépenses totales :	2 133 994,00 \$	1 969 840,00 \$	0,00 \$	4 103 834,00 \$

Revenus pour l'exercice financier 2027-2028

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Opitciwan

Financement gouvernemental	Montant
Sécurité publique Canada	2 192 678,00 \$
Gouvernement du Québec	2 024 011,00 \$
Sous-total – En espèce	4 216 689,00 \$
Total du financement gouvernemental	4 216 689,00 \$
Financement non gouvernemental et autres	
Sous-total – En espèce	0,00 \$
Total du financement non gouvernemental et autres	0,00 \$
Total des revenus :	4 216 689,00 \$

Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2027-2028

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Opitciwan

Dépenses admissibles détaillées par catégorie	Dépenses admissibles			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du Gouvernement du Québec	Financement non gouvernemental et autres	Total
Assurance	28 884,00 \$	26 662,00 \$		55 546,00 \$
Coûts des installations policières	5 168,00 \$	4 771,00 \$		9 939,00 \$
Dépenses administratives	215 994,00 \$	199 379,00 \$		415 373,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	71 465,00 \$	65 968,00 \$		137 433,00 \$
Dépenses pour les infrastructures policières	52 000,00 \$	48 000,00 \$		100 000,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	21 319,00 \$	19 679,00 \$		40 998,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	59 554,00 \$	54 973,00 \$		114 527,00 \$
Équipement policier	83 125,00 \$	76 731,00 \$		159 856,00 \$
Formation et recrutement	19 381,00 \$	17 891,00 \$		37 272,00 \$
Frais juridiques	52 000,00 \$	48 000,00 \$		100 000,00 \$
Honoraires professionnels	25 842,00 \$	23 854,00 \$		49 696,00 \$
Organes directeurs de la police	110 077,00 \$	101 610,00 \$		211 687,00 \$
Salaires et avantages sociaux	1 382 359,00 \$	1 276 023,00 \$		2 658 382,00 \$
Subvention locative pour le logement des policiers	59 554,00 \$	54 973,00 \$		114 527,00 \$
Voyages en régions éloignées	5 956,00 \$	5 497,00 \$		11 453,00 \$
Sous-total – En espèce	2 192 678,00 \$	2 024 011,00 \$	0,00 \$	4 216 689,00 \$
Dépenses totales :	2 192 678,00 \$	2 024 011,00 \$	0,00 \$	4 216 689,00 \$

**ANNEXE D
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE**

État des flux de trésorerie																			
Identification du dossier (numéro de projet, région,...autre)		Nom du Bénéficiaire						Titre du Projet / Programme						Type du Financement			Exercice Financier		
REVENUS		Revenu cumulé Trimestre 1 / Période 1			Revenu cumulé Trimestre 2 / Période 2			Revenu cumulé Trimestre 3 / Période 3			Revenu cumulé Trimestre 4 / Période 4			Fonds non dépensés approuvés de l'exercice précédent			Total Exercice Financier Cumul Cumul trimestriel / Valeur pour la période		
Sources de Financement	Total Financement	Revenu prévu	Paiement trimestriel	Écart / Différences	Revenu prévu	Paiement trimestriel	Écart / Différences	Revenu prévu	Paiement trimestriel	Écart / Différences	Revenu prévu	Paiement trimestriel	Écart / Différences	Revenu prévu	Dépenses réelles	Solde de surplus	Total Revenus prévus	Total Revenus réels	Solde restant du Financement
Financement de Sécurité publique Canada	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Autre financement public (provincial, municipal ou territorial)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Autres sources de financement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	n/a	n/a	n/a	0.00	0.00	0.00
Total des fonds non dépensés approuvés de l'exercice précédent	0.00	n/a	0.00	n/a	n/a	0.00	n/a	n/a	0.00	n/a	n/a	0.00	n/a	n/a	n/a	n/a	0.00	0.00	0.00
Financement total sous l'Entente	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
																		% Cumul approuvée par SP	n/a
																		% Cumul réel de SP	n/a
Postes budgétaires des dépenses tels qu'identifiés dans les modalités		Dépenses Cumulées Trimestre 1 / Période 1			Dépenses Cumulées Trimestre 2 / Période 2			Dépenses Cumulées Trimestre 3 / Période 3			Dépenses Cumulées Trimestre 4 / Période 4			Fonds non dépensés approuvés de l'exercice précédent			Dépenses Cumulées Total Exercice Financier		
	Total Financement	Prévision	Dépenses réelles	Écart / Différences	Prévision	Dépenses réelles	Écart / Différences	Prévision	Dépenses réelles	Écart / Différences	Prévision	Dépenses réelles	Écart / Différences	Prévision	Dépenses réelles	Écart / Différences	Total Prévision	Cumul des Dépenses réelles	Solde restant du Financement
Total Dépenses	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Commentaires:																			
Attestation du directeur financier ou son représentant autorisé										Attestation de l'agent de programme									
Je soussigné, certifie que l'état des revenus et des dépenses détaillé ci-joint présente adéquatement les revenus reçus et les dépenses encourues par le bénéficiaire pour la période indiquée. Sécurité publique et protection civile Canada peuvent demander à tout moment les pièces justificatives pour des fins de vérification. Le bénéficiaire reconnaît qu'il a encouru un déficit de AJOUTER LE MONTANT au trimestre XXX										J'ai vérifié les dépenses présentées dans la demande de remboursement et j'atteste qu'elles correspondent aux dépenses admissibles énumérées dans l'entente de Contribution et ne dépassent pas le maximum autorisé pour chaque catégorie.									
Signature : (Nom en lettres moulées et signature)										Signature : (Nom en lettres moulées et signature)									
Date:										Date:									
Notes: * Amortissement (non permis) * Les immobilisations supérieures à 5 000 \$ ne sont généralement pas admissibles sous les modalités des programmes de SP, toutefois, dans le cas où une catégorie de dépense admissible sous l'un de ces programmes permet des immobilisations supérieures à 5 000 \$, le montant de l'article (s) doit être identifiés et d'autres activités de conciliation de ces dépenses devront être effectuées. Pour plus d'information, veuillez-vous référer à votre entente et à la politique sur les paiements de transfert.																			

ANNEXE D
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

État de Fonds non Dépensés Approuvés								
Identification du dossier (numéro de projet, région,...autre)	Nom du Bénéficiaire			Titre du Projet / Programme			Type du Financement	
0	0			0			Contribution	
Résumé du Fonds non dépensés approuvés	Exercice Financier en cours	Exercice Financier Précédents						
	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX
Montant Total	0.00							
Postes budgétaires des dépenses tels qu'identifiés dans les modalités	Fonds non dépensés approuvés	Montant réel du trimestre 1	Montant réel du trimestre 2	Montant réel du trimestre 3	Montant réel du trimestre 4	Montant réel cumulés à ce jour	Solde	
Total Dépenses	0	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Attestation du directeur financier ou son représentant autorisé								
Je soussigné, certifie que l'état des revenus et des dépenses détaillé ci-joint présente adéquatement les revenus reçus et les dépenses encourues par le bénéficiaire pour la période indiquée. Sécurité publique et protection civile Canada peuvent demander à tout moment les pièces justificatives pour des fins de vérification.								
Signature : (Nom en lettres moulées et signature)						Date:		
Attestation de l'agent de programme								
J'ai vérifié les dépenses présentées dans la demande de remboursement et j'atteste qu'elles correspondent aux dépenses admissibles énumérées dans l'entente de Contribution et ne dépassent pas le maximum autorisé pour chaque catégorie.								
Signature : (Nom en lettres moulées et signature)						Date:		
Notes:								
* Amortissement (non permis) Les immobilisations supérieures à 5 000 \$ ne sont généralement pas admissibles sous les modalités des programmes de SP, toutefois, dans le cas où une catégorie de dépense admissible sous l'un de ces programmes permet des immobilisations supérieures à 5 000 \$, le montant de l'article (s) doit être identifiés et d'autres activités de conciliation de ces dépenses devront être effectuées. Pour plus d'information, veuillez-vous référer à votre entente et à la politique sur les paiements de transfert.								